**arrête portant attribution de la prime de service et de rendement (P.S.R.)**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire (*ou le Président*) de ...

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l’article 88,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l’écologie, de l’énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l’arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l’écologie, de l’énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l’application du 1er alinéa de l’article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du … relative à la mise en place de la prime de service et de rendement,

Considérant que le grade, les fonctions et la manière de servir de Monsieur *(ou Madame)* … justifient l’attribution de cette prime,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur (ou Madame) …, (grade) …, bénéficiera à compter du … de la prime de service et de rendement d’un montant de … €, correspondant au taux annuel de base *(ou 1/12ème du montant annuel si versement mensuel ou ¼ du montant annuel si versement trimestriel, …)* affecté d’un coefficient de … *(au maximum le double du montant annuel de base)*.

**Article 2 :**

Cette indemnité sera versée annuellement *(ou mensuellement, trimestriellement, ….)* et proratisée en fonction du temps de travail.

**Article 3 :**

*Le* *Directeur Général des Services (ou la secrétaire de mairie, le Directeur)* et le comptable de la collectivité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,